



20 novembre 2018

Procès-Verbal

Le 20 novembre 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 20 jour du mois de novembre 2018, à 18 h 45, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, Chantal Delisle, le 16 novembre 2018, le tout conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Michel Forget, Michel Hay, Marc Ménard et Sophie Lamoureux, formant quorum et siégeant sous la présidence de la pro-maire, madame Lorraine Labrosse. Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire Jean-René Carrière et le conseiller Alexandre Lafleur sont absents.

Madame la pro-maire mentionne que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 152 du Code municipal et soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Session extraordinaire du 20 novembre 2018 à 18 h 45

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Avis de motion numéro 1811-16AM;
4. Abrogation du Règlement numéro 324-18 abrogeant le Règlement numéro 320-18 relatif à la tenue des sessions du conseil;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1811-514EX

Il est proposé par monsieur Michel Forget,

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité.



2. Adoption de l'ordre du jour

1811-515EX

Il est proposé par monsieur Michel Hay,

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité.

3. Avis de motion numéro 1811-16AM

1811-16AM

3.1 Avis de motion numéro 1811-16AM – Règlement numéro 324-18 abrogeant le Règlement numéro 320-18 relatif à la tenue des sessions du conseil

Monsieur Marc Ménard donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera présenté le Règlement numéro 324-18 abrogeant le Règlement numéro 320-18 relatif à la tenue des sessions du Conseil.

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière a déposé au Conseil, une copie du Projet de Règlement.

4. Adoption– Premier projet Règlement numéro 324-18 abrogeant le Règlement numéro 320-18 relatif à la tenue des sessions du Conseil

1811-516EX

PREMIER PROJET

RÈGLEMENT 324-18

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-18
RELATIF À LA TENUE DES SESSIONS DE CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 1811-16AM du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un Règlement ne peut être modifié ou abrogé que par l'adoption d'un autre Règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 320-18 est inopérant lorsqu'il s'agit de modifier une date ou une heure de la tenue des sessions de conseil;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'abroger ce Règlement, de sorte que toute modification aux dates et heures de la tenue des sessions de conseil puisse être effectuée au moyen d'une résolution;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame Sophie Lamoureux,

QUE le Conseil décrète ce qui suit :



ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 320-18 relatif à la tenue des sessions de conseil est par le présent Règlement abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3

Le présent Règlement entrera en vigueur le jour de sa publication et ce, conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

Il n'y a eu aucune question parmi les personnes présentes.

7. Fermeture de l'assemblée

1811-517EX

Il est proposé par monsieur Michel Forget,

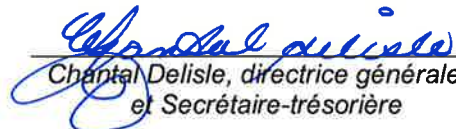
ET RÉSOLU

QU' à 18 h 54, la présente assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité.



Lorraine Labrosse
Mairesse suppléante



Chantal Delisle, directrice générale
et Secrétaire-trésorière

